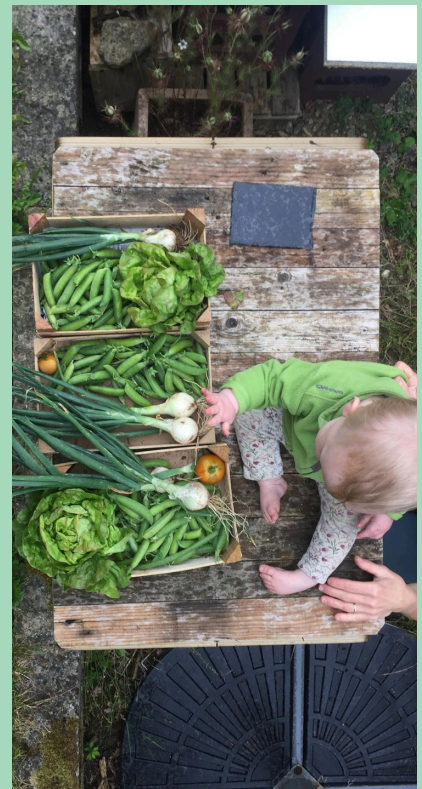




# - CHARTE DU BÉNÉVOLAT -



# PRÉAMBULE

L'Espace Socio-Culturel d'Animations, de Loisirs et d'Echanges (ESCALE) est un lieu de ressources, un lieu de vie sociale, de pratiques créatives, mais aussi un lieu de rencontres et de culture. Il a été agréé Espace de Vie Sociale (EVS) par la CAF depuis le 1er Janvier 2022. Coloré et lumineux, c'est un espace où petits et grands trouveront ce qu'ils cherchent, que ce soit par besoin ou par plaisir.

Les habitants de Romagné, comme d'ailleurs, sont parties prenantes dans sa gestion. Le bénévolat y occupe donc une place essentielle. Il permet à chacun de s'impliquer, de partager ses idées, ses compétences et son temps, dans un esprit de convivialité et de solidarité.

Cette charte a pour objectif de définir le cadre de l'engagement bénévole, dans un esprit de respect, de coopération et de confiance mutuelle.

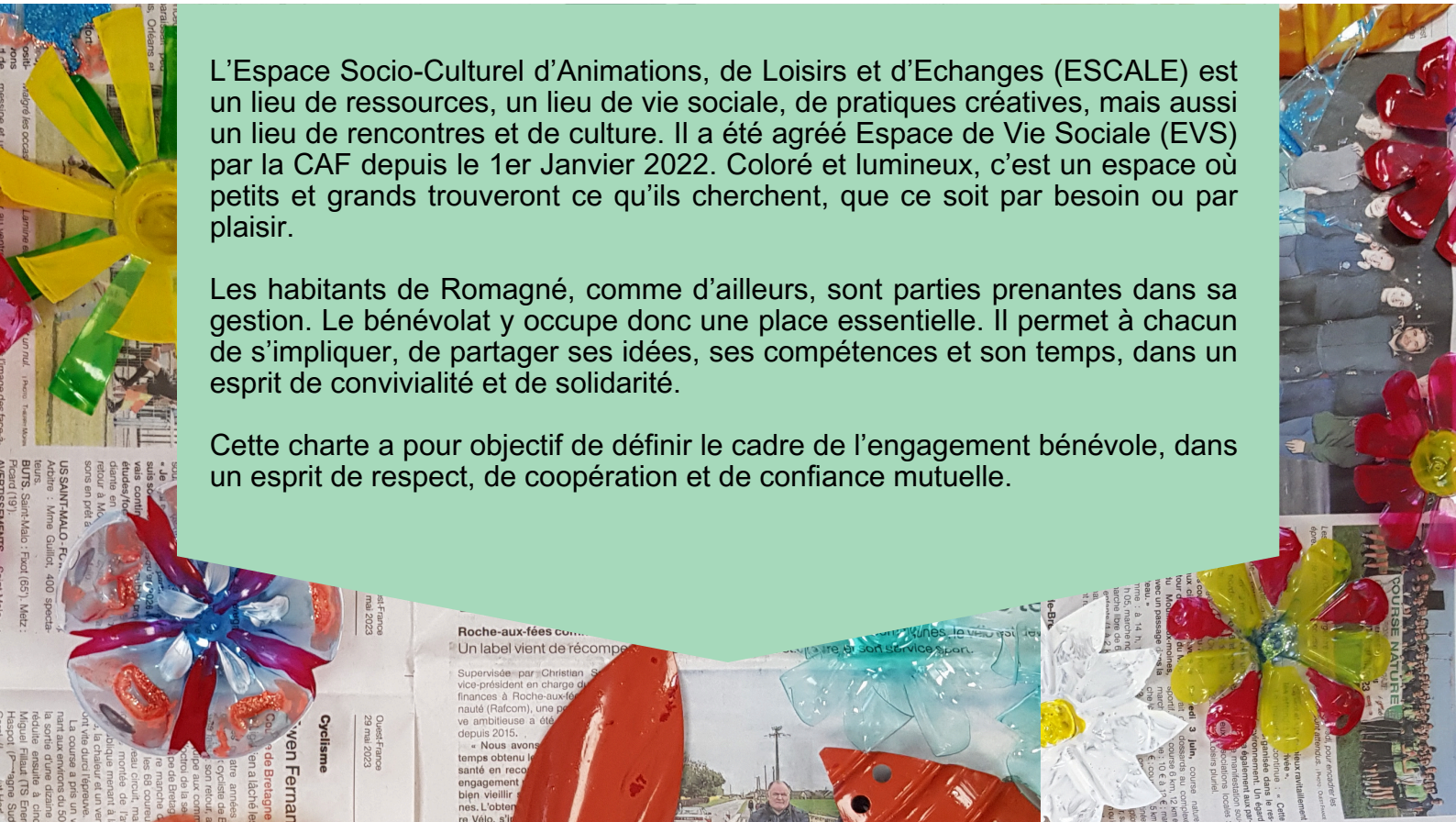
## Ces 3 valeurs,

ont été définies par les habitants à l'ouverture de l'ESCALE et, elle guident l'ensemble des actions menées au sein de l'EVS.

La  
convivialité

L'épanouissement  
individuel et  
collectif

L'engagement pour  
l'environnement et le  
développement  
durable



# 1. LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DE L'ESCALE

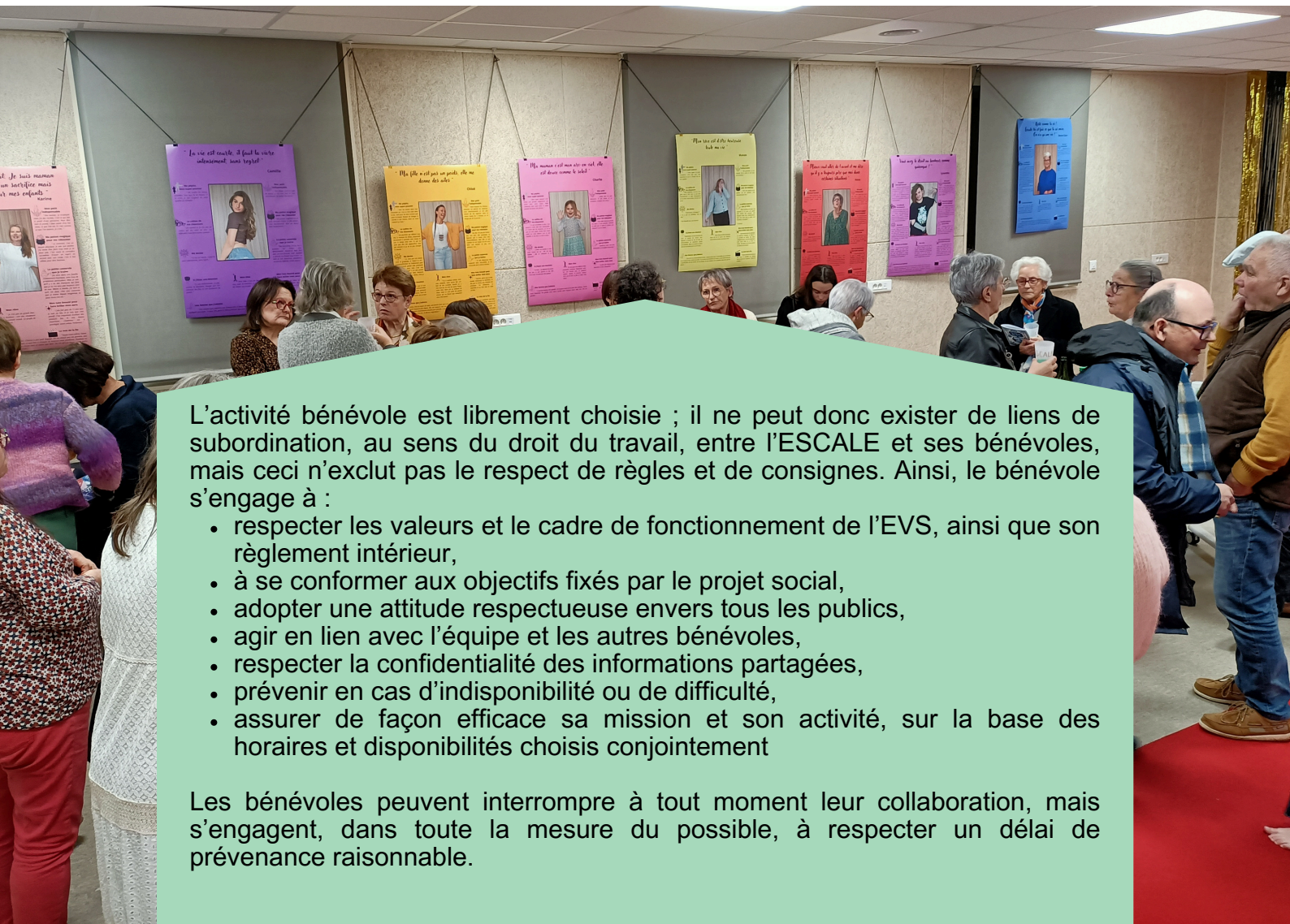
L'engagement bénévole est :

- libre, volontaire et non rémunéré,
- complémentaire à l'action des salariés,
- adaptable aux envies, aux compétences et aux disponibilités de chacun,
- ponctuel ou régulier,
- évolutif dans le temps.

Chaque bénévole peut s'impliquer selon le cadre qui lui convient et faire évoluer son engagement.



## 2. LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉVOLE



L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'ESCALE et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes. Ainsi, le bénévole s'engage à :

- respecter les valeurs et le cadre de fonctionnement de l'EVS, ainsi que son règlement intérieur,
- à se conformer aux objectifs fixés par le projet social,
- adopter une attitude respectueuse envers tous les publics,
- agir en lien avec l'équipe et les autres bénévoles,
- respecter la confidentialité des informations partagées,
- prévenir en cas d'indisponibilité ou de difficulté,
- assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

# 3. LES DIFFÉRENTES FORMES DE BÉNÉVOLAT PROPOSÉES

L'ESCALE propose plusieurs formes d'engagement bénévole.



## Rendez-vous des possibles

**Missions :** Détermination de la programmation, participation à l'élaboration du projet social, contribution au montage d'événements, idées de projets, participation à l'élaboration de la charte de fonctionnement de l'ESCALE...

**Fréquence :** Mensuelle + des temps supplémentaires en fonction des demandes ou des projets en cours.

**Conditions :** Avoir plus de 15 ans.



## Rendez-vous des choix

**Missions :** 3 bénévoles ainsi que 3 élus (+ DGS et responsable du service, sans voix délibérante) participent à l'élaboration du projet social, valident la programmation, donnent leur avis sur le budget, relayent les informations aux autres conseillers municipaux...

**Fréquence :** Environ tous les 2 mois + échanges quotidiens avec Mme le Maire.

**Conditions :** Être majeur + disponible lors des réunions.



## Aide aux événements

**Missions :** Aider à la logistique en amont, à la communication, à l'installation et au rangement, à l'accueil du public, à la préparation du repas si nécessaire, aux animations le jour-J...

**Fréquence :** Environ une fois par trimestre.

**Conditions :** /



## Entre fleurs et gourmandises

**Missions :** Imaginer et entretenir le jardin partagé (plantation, arrosage, récolte, aménagement), lien avec l'ESCALE (récoltes disponibles, besoins pour les futurs ateliers cuisine, informer des heures réalisées et des achats nécessaires), présence lors des temps d'animation au jardin...

**Fréquence :** Variable selon les saisons (de 1 fois par mois à 1 fois par semaine) + 1 réunion trimestrielle.

**Conditions :** /



## Ty Cuistot

**Missions :** En compagnie d'un agent, préparer les recettes prévues afin d'élaborer un goûter convivial et chaleureux pour les visiteurs de l'après-midi venant pour l'atelier Ty Goû'thé. Il est aussi possible de proposer ses propres recettes et d'animer la session sans agent.

**Fréquence :** Un mercredi sur 2.

**Conditions :** Inscription préalable à la session souhaitée.



## Animation d'atelier

**Missions :** En fonction de son savoir-faire, ses expériences ou ses passions, proposer et animer un atelier (créatif, cuisine, bien-être, numérique...), communiquer la liste des achats nécessaires à l'équipe de l'ESCALE en amont.

**Fréquence :** Selon le choix du bénévole, des besoins des habitants, des possibilités de l'ESCALE.

**Conditions :** Être majeur.

# 4. LES ENGAGEMENTS DE L'ESCALE

L'ESCALE s'engage à l'égard de ses bénévoles :

## En matière d'information :

- à leur présenter les missions et les valeurs de l'ESCALE, le Projet Social, les principaux objectifs de l'année, ainsi que son fonctionnement et l'organisation des responsabilités ;
- à favoriser les échanges et les rencontres avec les responsables, les autres bénévoles, les agents et les publics accueillis.

## En matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, en reconnaissant l'importance de chaque bénévole ;
- à leur confier, en fonction des besoins de l'ESCALE, des activités en lien avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité ;
- à définir clairement les missions, le cadre d'intervention, les responsabilités et les activités de chaque bénévole ;
- à favoriser l'expression, l'initiative et la participation des bénévoles, et à valoriser leur engagement, notamment par l'organisation d'une cérémonie annuelle dédiée.

## En matière de gestion et de développement des compétences :

- à assurer leur intégration et leur accompagnement, notamment par des actions de formation adaptées à la taille de l'ESCALE (formation formelle, compagnonnage, travail en équipe...) ;
- à être disponible pour échanger sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées.

## En matière de couverture assurantielle :

- à leur garantir le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'ESCALE se réserve le droit d'interrompre l'activité ou la mission d'un bénévole, dans le respect, autant que possible, de délais de prévenance raisonnables.



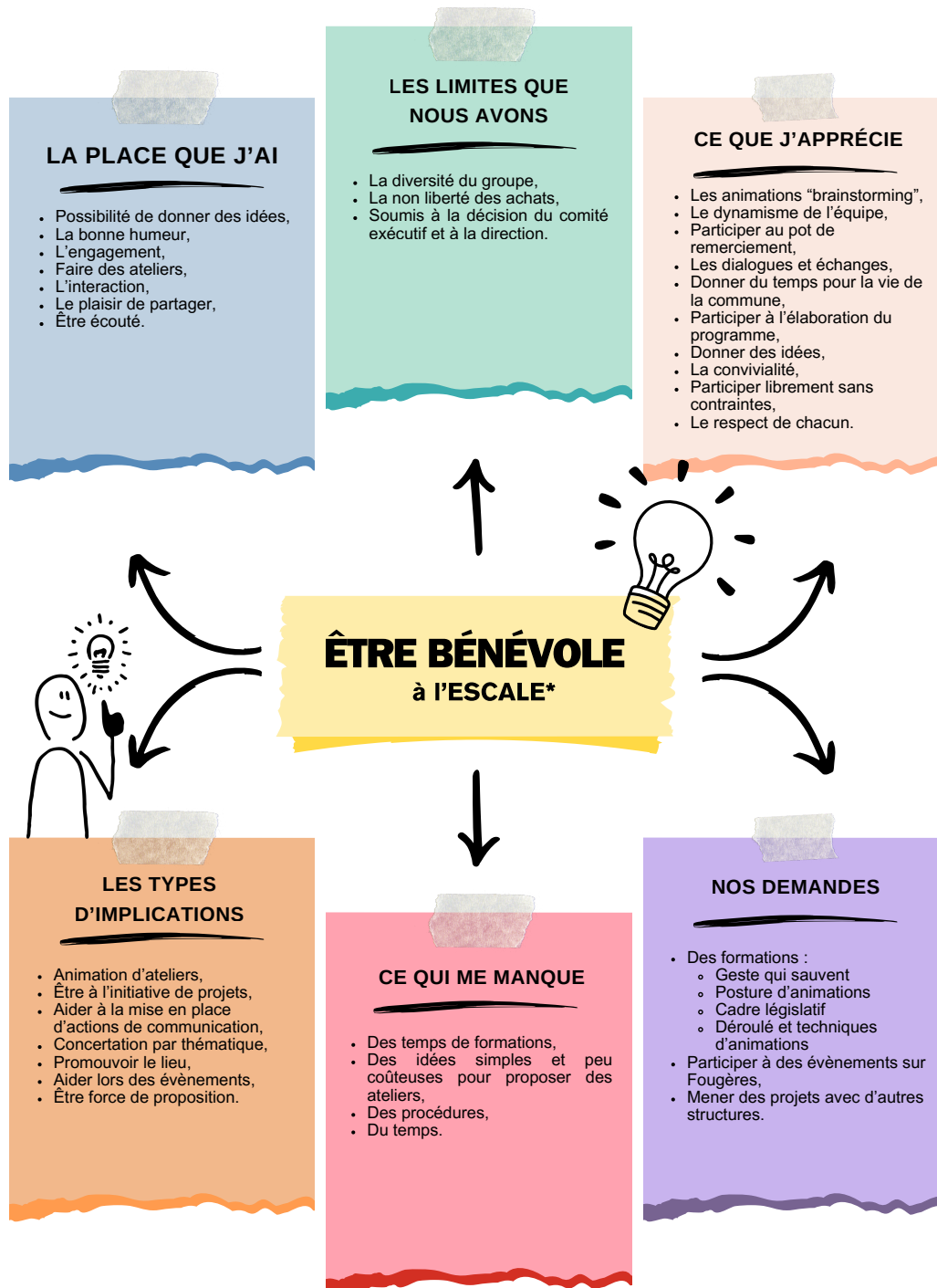
# 5. FIN DE L'ENGAGEMENT

Le bénévolat repose sur un engagement libre.

Chaque bénévole peut mettre fin à son engagement à tout moment, sans justification, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

# 6. ADHÉSION À LA CHARTE

Lorsqu'il souhaite s'impliquer au sein de l'EVS, le bénévole en informe un agent de l'ESCALE. Il est ensuite invité, via son profil disponible sur le Portail Famille, à prendre connaissance de la présente charte, à cocher une case attestant de son acceptation des termes de celle-ci et à renseigner la date de début de sa participation bénévole.



\* EXERCICE FAIT AVEC LES BÉNÉVOLES AU RENDEZ-VOUS DES POSSIBLES.



# ESCALE

5 rue de Fougères - 35133 ROMAGNE  
02-2198 00 00 - [accueil.escale@romagne35.bzh](mailto:accueil.escale@romagne35.bzh) - [www.escale.romagne35.bzh](http://www.escale.romagne35.bzh)